

COMMUNE DE CREST-VOLAND (Savoie)

PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 27 avril 2026

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à 19 heures 00, le conseil municipal légalement convoqué,
En exercice : 11 s'est réuni à la mairie de Crest-Voland, en séance publique, sous la présidence de monsieur GARDET
Présents : 08 Benjamin, Maire.
Absents : 03
Votants : 09 Présents : GARDET Benjamin, MOLLIER Christelle, BOURGEOIS-ROMAIN Florent, SMILEVITCH Sophie Anne, AINOZ Jean-Louis, SOCQUET-JUGLARD Magdalène, PAPOZ Aurélie, ROSSAT-MIGNOD Florian.
Date de la convocation : 17/04/2026 Excusé : RAMBAUD Christophe pouvoir à Benjamin GARDET
Absents : BAIZET Jérémy, LAGOZNY Romane
Secrétaire : SMILEVITCH Sophie Anne

Délibération 2026-04D01 – Modification ordre du jour séance du 27 avril 2026

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier l'ordre du jour comme suit :

- Suppression du point 2 : Renouvellement de la commission communale des impôts directes (CCID)

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- Approuve la modification de l'ordre du jour du 27 avril 2026 comme ci-dessus.

Délibération 2026-04D02 – Approbation procès-verbal du 26 mars 2026

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la validation du procès-verbal du 26 mars 2026.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

- Approuve le procès-verbal du 26 mars 2026.

Délibération 2026-04D03 – Agrandissement de la garderie de Crest-Voland – avenant n°6 au marché de maîtrise d'œuvre

Vu la délibération du conseil municipal n° 2019-11D4-1 du 26 novembre 2019 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre au cabinet M'ARCHITECTE pour l'extension de la garderie de Crest-Voland avec création de locaux administratifs pour les remontées mécaniques, pour un montant de 115 000 € H.T.,

Vu l'avenant n°1 au marché de maître d'œuvre en date du 1^{er} décembre 2023 modifiant le projet, en supprimant la création de locaux administratifs pour les remontées mécaniques, soit un montant de – 29 000 € H.T.,

Vu l'avenant n°2 au marché de maître d'œuvre en date du 18 juillet 2024, portant sur la modification du RIB du cabinet M'Architecte,

Vu l'avenant n°3 au marché de maître d'œuvre en date du 6 septembre 2024, portant sur la modification du RIB du bureau Plantier,

Vu l'avenant n°4 au marché de maître d'œuvre en date du 04 novembre 2025, relatif à l'augmentation du marché de 4 050.00 € HT et le portant à 90 050.00 € HT.

Vu l'avenant n°5 au marché de maître d'œuvre en date du 12 février 2026, relatif à l'augmentation du marché de 2 308.00 € HT et le portant à 92 358 € HT.

Considérant que suite à une irrégularité sur le montant total du marché de maîtrise d'œuvre, il est nécessaire de régulariser la situation et de prendre en considération dans le montant total, les missions d'esquisses complémentaires réalisées et mandatées en 2021 et en 2022 pour un montant total de 8 400 € HT se décomposant ainsi :

- M'Architecte : 2 960 € + 3 256 € = 6 216 €
- Plantier : 440 € + 484 € = 924 €
- Beter Cachat : 600 € + 660 € = 1 260 €

Par conséquent, il convient de passer un avenant n°6 pour un montant de 8 400 € HT.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- Approuve l'avenant n°6 au marché de maîtrise d'œuvre portant le marché total à 100 758 € HT.
- Autorise le Maire ou son représentant à signer cet avenant et toute pièce nécessaire son exécution.

Délibération 2026-04D04 – Création d'une garderie et d'une salle associative – Avenant n° 1 au Lot 2 (démolition – maçonnerie) – Alpine Maçonnerie et Rénovation

Vu la délibération du conseil municipal n° 2025-10D05 du 1^{er} octobre 2025, modifiée par la délibération 2025-10D02-1 du 13 octobre 2026, attribuant, à la société Alpine Maçonnerie et Rénovation, le lot 2 (démolition - maçonnerie) du marché de création d'une garderie et d'une salle associative, pour un montant de 140 894.11 € H.T.

Considérant qu'il est nécessaire d'ajouter à ce marché des travaux de démolition de dallage dans différentes zones (vestiaire, sas, bureau, dégagement, WC, cuisine et local ménage) et la réalisation de dallage sur les zones démolies au préalable, ainsi que des travaux d'ouverture sur fondation pour passage de réseaux d'eau.

Par conséquent, il convient de passer un avenant n°1 pour un montant de 6 049.45 € HT.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- Approuve l'avenant n°1 au lot 2 (démolition - maçonnerie) attribué à la société Alpine Maçonnerie et Rénovation pour un montant de 6 049.45 € portant le montant total du lot 2 à 146 943.56 € H.T.
- Autorise le Maire ou son représentant à signer cet avenant et toute pièce nécessaire son exécution.

Délibération 2026-04D05 – Création d'une garderie et d'une salle associative – Avenant n° 1 au Lot 13 (Electricité courants forts et courants faibles) – RICHIERO

Vu la délibération du conseil municipal n° 2025-10D05 du 1^{er} octobre 2025, modifiée par délibération 2025-10D02-1 du 13 octobre 2025, attribuant à la société RICHIERO, le lot 13 (électricité courants forts et courants faibles) du marché de création d'une garderie et d'une salle associative, pour un montant de 70 543.36 € H.T.

Considérant qu'il est nécessaire d'ajouter à ce marché des travaux de séparation des comptages.

Par conséquent, il convient de passer un avenant n°1 pour un montant de 3 128.52 € HT.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- Approuve l'avenant n°1 au lot 13 (électricité courants forts et courants faibles) attribué à la société RICHIERO pour un montant de 3 128.52 € portant le montant total du lot 13 à 73 671.88 € H.T.
- Autorise le Maire ou son représentant à signer cet avenant et toute pièce nécessaire son exécution.

Délibération 2026-04D06 – Travaux sylvicoles en forêt communale - Demande de subvention - Programme Sylv'Acctes

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale proposés par les services de l'ONF pour l'année 2026.

La nature des travaux est la suivante : **intervention en futaie irrégulière dans un peuplement mixte, sur 4.30ha, parcelle forestière 17 de la forêt communale de Crest-Voland.**

Le montant estimatif des travaux est : **5 240 euros HT.**

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale :

- Dépenses subventionnables 5 240 € HT :

* Montant de l'aide sollicitée auprès de Sylv'ACCTES : 2 620 euros

* Montant total des aides : 2 620 euros

* Montant total du l'autofinancement communal des travaux aidés : 2 620 euros H.T

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- Approuve le plan de financement présenté.
- Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet.
- Sollicite l'aide de Sylv'ACCTES pour la réalisation des travaux concernés.
- Demande à Sylv'ACCTES l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi de l'aide.

**Décisions prises dans le cadre des délégations de certaines attributions du conseil municipal au maire
(Délibération du 03 mars 2022) conformément à l'article L 2122-22 DU CGCT.**

Décision du 30/03/2026 N° 2026-009	Ne donne pas suite à la DIA reçue le 17/03/2026– vente d'un bien – Route de Notre Dame de Bellecombe
Décision du 30/03/2026 N° 2026-010	Ne donne pas suite à la DIA reçue le 17/03/2026– vente d'un bien – Route de Notre Dame de Bellecombe
Décision du 30/03/2026 N° 2026-011	Ne donne pas suite à la DIA reçue le 19/03/2026 – vente d'un bien – Route de la Grange
Décision du 30/03/2026 N° 2026-012	Ne donne pas suite à la DIA reçue le 20/03/2026 – vente d'un bien – Route de la Grange
Décision du 30/03/2026 N° 2026-013	Ne donne pas suite à la DIA reçue le 20/03/2026 – vente d'un bien – Route des Saisies
Décision du 30/03/2026 N° 2026-014	Ne donne pas suite à la DIA reçue le 17/03/2026– vente d'un bien – Route de Notre Dame de Bellecombe

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H33.

Le Maire
Benjamin GARDET



La secrétaire
Sophie Anne SMILEVITCH